

Circulaire d'information

INFCIRC/1133

25 septembre 2023

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication de la mission permanente du Japon auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente du Japon auprès de l'Agence une note verbale datée du 18 septembre 2023.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

Réf. n° JPM/NV - - 2023

NOTE VERBALE

La mission permanente du Japon auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui faire part de la position du Japon concernant le rejet de l'eau traitée par l'ALPS à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi.

La mission permanente du Japon prie le Secrétariat de bien vouloir faire distribuer la présente note à tous les États Membres sous la forme d'une circulaire d'information (INFCIRC).

En juillet, l'AIEA a publié un rapport complet sur l'examen de la sûreté de l'eau traitée par l'ALPS qu'elle a effectué ces deux dernières années. Elle a conclu dans ce rapport que a) la méthode de rejet en mer de l'eau traitée par l'ALPS, tout comme les activités connexes de la TEPCO, de l'ARN et du Gouvernement japonais, étaient conformes aux normes internationales de sûreté pertinentes, et b) le rejet de l'eau traitée par l'ALPS, tel que prévu actuellement par la TEPCO, n'aurait qu'un impact radiologique négligeable sur les populations et l'environnement. Il convient de noter que le Japon n'a jamais limité la portée du mandat de l'équipe spéciale de l'AIEA et qu'il ne peut d'ailleurs pas le faire. En outre, la méthode du rejet en mer a été jugée la plus appropriée, car c'est celle qu'utilisent les centrales nucléaires du monde entier et elle permet une surveillance plus précise.

Le 24 août 2023, le Japon commencé à rejeter en mer l'eau traitée par l'ALPS en prenant toutes les mesures possibles pour garantir la sûreté. Depuis le début du rejet, il a été confirmé que la concentration de nucléides, notamment de tritium, dans l'eau de mer et les produits marins était bien inférieure aux normes réglementaires, ce qui indique que le rejet est sûr et conforme au plan.

Le Japon met en œuvre trois types de surveillance à plusieurs niveaux avec le concours de l'AIEA. Par exemple, avant de procéder à la dilution, la Compagnie d'électricité de Tokyo (TEPCO) contrôle toute l'eau traitée par l'ALPS et analyse les radionucléides présents. Elle vérifie également la concentration de tritium dans l'eau traitée par l'ALPS après la dilution. En cas d'anomalie, notamment de détection d'une concentration radioactive supérieure à la norme, des mesures appropriées seront prises, telles que l'annulation ou la suspension du rejet. En outre, depuis le début des rejets, les résultats des contrôles effectués par le Gouvernement japonais et la TEPCO sont publiés dans les meilleurs délais aux niveaux national et international.

【AIEA】

<https://www.iaea.org/topics/response/fukushima-daiichi-nuclear-accident/fukushima-daiichi-alps-treated-water-discharge/tepcos-data>

【Gouvernement du Japon】

https://www.mofa.go.jp/dns/inec/alps_navi06.html

【TEPCO】

<https://www.tepcoco.jp/en/decommission/progress/watertreatment/index-e.html>

D'autre part, dans le cadre de son analyse de l'eau traitée par l'ALPS, l'AIEA et plusieurs laboratoires d'analyse de pays tiers qu'elle a choisis ont effectué des comparaisons interlaboratoires du contrôle radiologique des sources pour mesurer et évaluer les radionucléides dans l'eau traitée, et du contrôle radiologique de l'environnement pour vérifier le niveau de matières radioactives dans l'environnement. La dernière comparaison interlaboratoires a été effectuée par des laboratoires des États-Unis d'Amérique, de France, de République de Corée et de Suisse appartenant au réseau des laboratoires d'analyse pour la mesure de la radioactivité dans l'environnement (ALMERA). L'examen de l'AIEA est donc à la fois international et objectif. Il fait appel à des pays tiers et un système solide est en place pour garantir la sûreté.

Le 8 septembre, l'AIEA a publié les résultats de son premier échantillonnage indépendant et de sa première analyse indépendante de l'eau de mer près de la centrale de Fukushima Daiichi depuis le début des rejets de l'eau traitée par l'ALPS. Les résultats confirment que les niveaux de tritium sont inférieurs à la limite opérationnelle du Japon.

<https://www.iaea.org/newscenter/pressreleases/iaea-conducts-its-first-seawater-sampling-after-japans-discharge-of-alps-treated-water-finds-tritium-level-below-limit>

Le Japon a pris des mesures strictement conformes au droit international applicable en tenant dûment compte des pratiques internationales, et continuera à le faire. Il n'autorisera jamais un rejet qui mettrait en danger la santé humaine ou l'environnement, et continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir pour garantir un rejet sûr, avec le concours constant de l'AIEA, notamment dans le cadre de ses examens.

Le Japon continuera de fournir au public toutes les données et explications pertinentes fondées sur des données scientifiques, en temps voulu et de manière transparente, aux niveaux national et international, et continuera de s'employer à faire mieux comprendre à la communauté internationale la gestion de l'eau traitée par l'ALPS.

La mission permanente du Japon auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

18 septembre 2023

Vienne

Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique